

Transformation du chalet la Lavanches

Chemin de la Lavanche 10

1865 Les Diablerets

RAPPORT DE DIAGNOSTIC AMIANTE

« AVANT TRAVAUX »

Selon le cahier des charges ASCA 1.5

N° de DOSSIER 23-17



Sommaire

- 1 Identification du rapport
- 2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic
- 3 Conclusions du rapport
- 4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants
- 5 Réserves
- 6 Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- 7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et mesures d'assainissement
- 8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement
- 9 Annexes 1 : plans
- 10 Annexes 2 : résultats laboratoire

1 Identification du rapport

DIAGNOSTIC DES PRODUITS DANGEREUX DANS LE BÂTIMENT

N° d'identification	23-17
Type de diagnostic	« Avant Travaux »
Désignation de l'expert	Expert Conseils
Adresse	Rte des Larrets 15 1854 Leysin
Laboratoire d'analyses	Analysis Lab SA
Adresse	Rte de l'Etrier 5 1950 Sion
Date du rapport	7 juin 2023
Type de rapport	Selon cahier des charges ASCA 1.5
Mandant	Bâtiment
IMoulet Architecture Sàrl	Chalet la Lavanches
Rue de la Gare 42	Chemin de la Lavanche 10
1865 les Diablerets	1865 les Diablerets
	Parcelle n° 6444
	ECA : 123
Propriétaire du bâtiment	Laurent Elles
	Chemin de la Lavanches 10
	1865 les Diablerets
Nombre total de pages y compris les annexes	15

2 Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

La visite préalable a été effectuée le
Accompagnateur

31 mai 2023

Diagnostic

Le diagnostic a été effectué le
Accompagnateurs

31 mai 2023

Rapport de visite

Lors de ma visite, le bâtiment était vide

Etendue du diagnostic

Le diagnostic réalisé est de type « AVANT TRAVAUX ».

Le diagnostic se porte sur les parties sujettes à transformation du bâtiment de la :
Parcelle n° 6444
Chemin de la Lavanche 10
1865 les Diablerets

Remarques

Néant

3 Conclusions du rapport

➤ **AMIANTE**

Il a été repéré **2** éléments (matériaux fortement agglomérés) **contenant de l'amiante**.

En cas d'assainissement de ces matériaux ceux-ci devront être effectués par une entreprise spécialisée.

Le fibrociment peut être démonté dans les règles de l'art par des professionnels qui ont suivi un cours de sensibilisation à l'amiante.

Le MP repéré doit être signalé par le donneur d'ordre de manière clairement visible pour toutes les personnes devant intervenir sur ou à proximité du MP.

Liste des matériaux ou installations susceptibles d'être pollués pour lesquels des investigations et des analyses ultérieures doivent être effectuées

Localisation		Description du matériau AMIANTE PAR DEFAULT
Rez-de-chaussée	Cuisine	Plaque sous néon
1 ^{er} étage	Chambre 4	Tableau électrique

Localisation		Description du matériau AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Néant		

Localisation		Description du matériau NON – AMIANTE PAR ANALYSE LABORATOIRE
Rez-de-chaussée	WC + cuisine	Colle carrelage
Rez-de-chaussée	WC	Colle faïence

Localisation		Description du matériau RIEN A SIGNALER
S-sol	Cave 1-2	Rien à signaler
S-sol	Réduit 1-4	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Chambre 1	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Salon	Rien à signaler
Rez-de-chaussée	Grange	Rien à signaler
1 ^{er} étage	Chambre 2-3	Rien à signaler
1 ^{er} étage	Dégagement 1-2	Rien à signaler
Extérieur	Toiture	Rien à signaler

4 Situation potentiellement dangereuse pour les occupants

- Néant

5 Réserves

Liste des locaux et installations n'ayant pu être diagnostiquées :

- Néant

Les locaux figurant dans cette liste devront faire l'objet d'un diagnostic complémentaire. Ils doivent être considérés comme pouvant contenir des matériaux ou installations contenant de l'amiante. Aucun travail ne pourra être effectué dans ceux-ci avant qu'ils n'aient été diagnostiqués.



6- Liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Annexe – Tableau des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante

Expert Conseils – Leysin

Dossier N° 23-17

Version 1.5

Date : 07.06.2023

Etage	Lieu/Local	Description du matériau ou de l'élément et quantité (nb d'éléments, surface, etc.)	Sondage n°	Type matériaux (F/C/FP/F/A/SOL/NFA)	Fiche d'identification	Plan/Croquis n°	Prélevé (O/N)	Présence d'amiante (A/N/R)	MCA par défaut/Par analyse (LAB/DEF)	Code grille	Taux de FAR/m² si VDI	Risque de libération d'amiante (A/B/C)	Evaluation globale du matériau (≤ 1 à ≥ 4)	Risque pour les occupants (I/II/III)	Prochain contrôle des MCA	Remarques
Rez-de-chaussée	WC + cuisine	Colle carrelage	1	SOL		2	O	N	LAB							
Rez-de-chaussée	WC	Colle faïence	2	NFA		2	O	N	LAB							
Rez-de-chaussée	Cuisine	Plaque sous néon	3	FA	1	2	N	A	DEF			C	3	II	2033	
1 ^{er} étage	Chambre 4	Tableau électrique	4	NFA	2	3	N	A	DEF			B	3	II	2028	
S-sol	Cave 1-2	Rien à signaler	5	RAS		1										
S-sol	Réduit 1-4	Rien à signaler	6	RAS		1										
Rez-de-chaussée	Chambre 1-	Rien à signaler	7	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Salon	Rien à signaler	8	RAS		2										
Rez-de-chaussée	Grange	Rien à signaler	9	RAS		2										
1 ^{er} étage	Chambre 2-3	Rien à signaler	10	RAS		3										
1 ^{er} étage	Dégagement 1-2	Rien à signaler	11	RAS		3										
Extérieur	Toiture	Rien à signaler	12	RAS		4										

Légende

Type de matériaux : F : Flocage C : Calorifugeage FA : Matériaux faiblement agglomérés FP : Faux-plafond SOL : Revêtement de sol NFA : Autre matériau aggloméré
Présence d'amiante : A : Contient de l'amiante N : Ne contient pas d'amiante R : Amiante retiré

AMIANTE

7 Fiche d'identification des matériaux ou éléments contenant de l'amiante et
mesures d'assainissementFiche d'identification 1 Matériaux faiblement agglomérés : **Plaque isol sous néon**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	Rez buanderie	
	Référence échantillon	23-17/3	
Elément	Elément et description	Plaque isol sous néon	
	Quantité approximative	1p	
	Plan/Croquis	1	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
Elimination	Date prochaine évaluation	2033	
	Décharge type B	☐	
des déchets	Décharge type E	☒	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : II

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré	3
	Fortement aggloméré	
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	0
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		3

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

- I Ordonner l'assainissement.
- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
 - Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- II Recommander des mesures d'assainissement.
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
 - Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.
- III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.
- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
 - Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

Fiche d'identification 2

Matériaux fortement agglomérés : **Fibrociment**

Localisation	Bâtiment, Etage, Local	1 ^{er} étage chambre 4 tableau électrique	
	Référence échantillon	23-17/4	
Elément	Elément et description	Fibrociment	
	Quantité approximative	1	
	Plan/Croquis	2	
	Prélevé (O/N)	N	
Amiante	OUI	☒	
	NON	☐	
	MCA par défaut	☒	
	MCA par analyse	☐	
	Date prochaine évaluation	2028	
Elimination	Décharge de type B	☒	
des déchets	Décharge de type E	☐	

Evaluation du matériau, risque de libération d'amiante : **II**

Risque de libération d'amiante			
Utilisation	Emplacement du matériau contenant de l'amiante		
	Facilement accessible	Difficilement accessible	Dans un espace confiné
Régulière, par des enfants, adolescents, sportifs	A	A	B
Continue ou fréquente par d'autres personnes	A	B	C
Occasionnelle ou rare	B	C	C

Evaluation matériau		
Teneur en amiante et degré d'agglomération	Faiblement aggloméré (FA)	
	Fortement aggloméré / Non faiblement aggloméré (NFA)	1
Etat de la surface du matériau	Défectueux, abîmé, inconnu	
	Intact, non endommagé	1
	Vitrifié, confiné	
Influences extérieures	Vibration, flux d'air, changement de température, usure mécanique	
	Aucune influence extérieure	0
Evaluation globale du matériau		2

		Risque de libération d'amiante		
		A	B	C
Evaluation matériau	≤1	III	III	III
	2	II	II	III
	3	I	II	II
	≥4	I	I	I

I Ordonner l'assainissement.

- Lancer immédiatement les travaux d'assainissement;
- Prendre éven. des mesures temporaires ou d'urgence;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

II Recommander des mesures d'assainissement.

- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents, de modification de l'utilisation des locaux ou au plus tard après 2 à 5 ans;
- Effectuer éven. des mesures de qualité de l'air.

III Prendre note de la nécessité d'un assainissement.

- Effectuer l'assainissement avant de lancer d'autres travaux;
- Procéder à une réévaluation en cas d'incidents ou de modification de l'utilisation des locaux.

8 Plan d'action et démarches nécessaires à l'assainissement

Localisation	Identification du matériau	Date limite des travaux d'assainissement	Date limite de réévaluation du risque
Rez Cuisine	Plaque sous néon		2033
1 ^{er} étage Chambre 4	Tableau électrique		2028

Démarches visant à assainir les MP :

- La rédaction d'un PRC validé par la SUVA
- La surveillance du chantier
- Les contrôles visuels
- La mesure VDI libératoire
- La procédure de gestion des déchets
- La mise à jour du diagnostic

Nous nous tenons à votre entière disposition pour vous rédiger une offre permettant d'organiser et contrôler au mieux le désamiantage de votre maison.

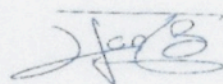
Leysin, le 7 juin 2023

Expert Conseils



Termignone Eric
Expert certifié

Toxi Diag Sàrl



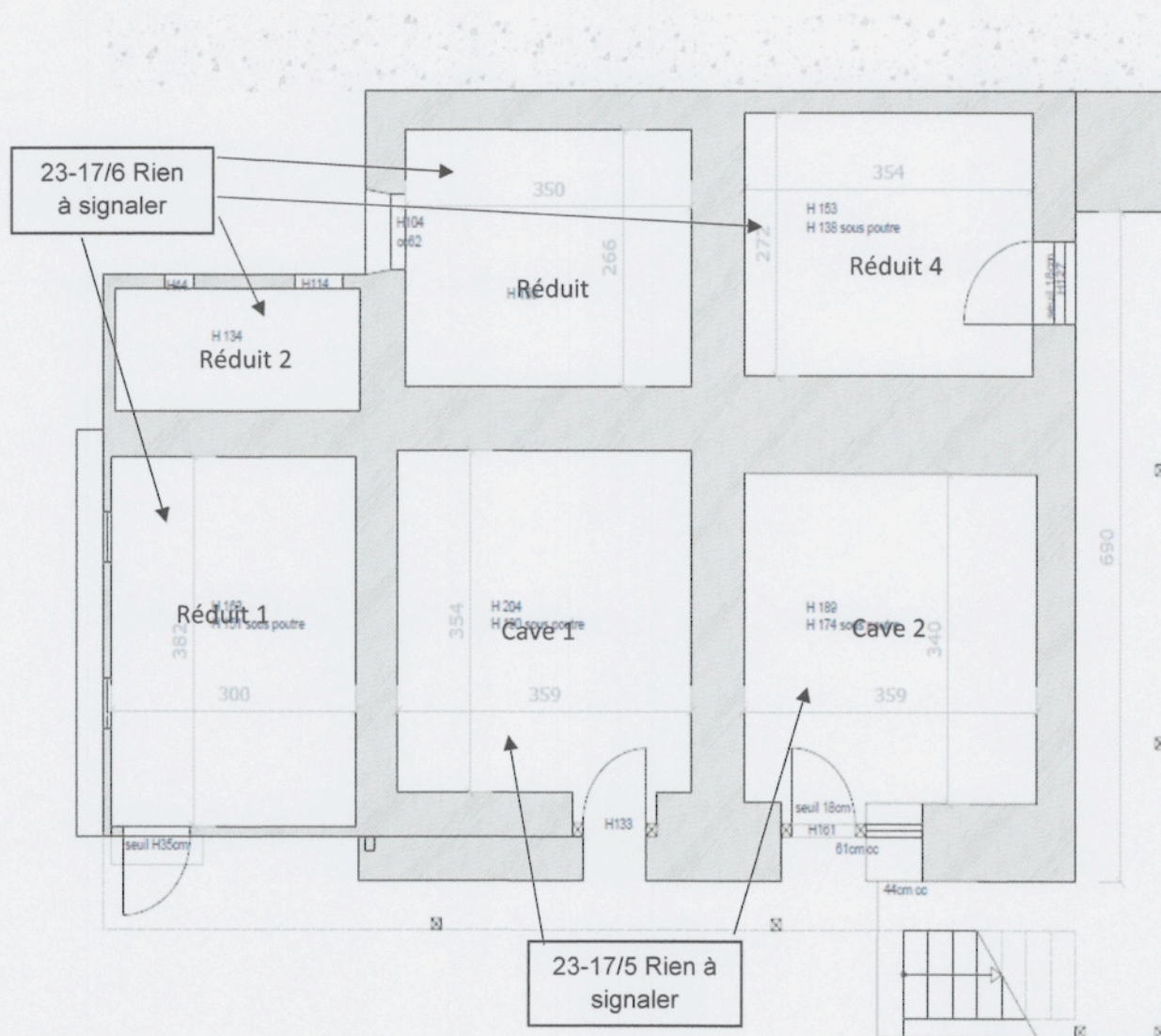
Jan Lydia
Expert certifiée

9 **AMIANTE**
Annexes 1 - plans

Sous-Sol

Carré bleu =
non amianté

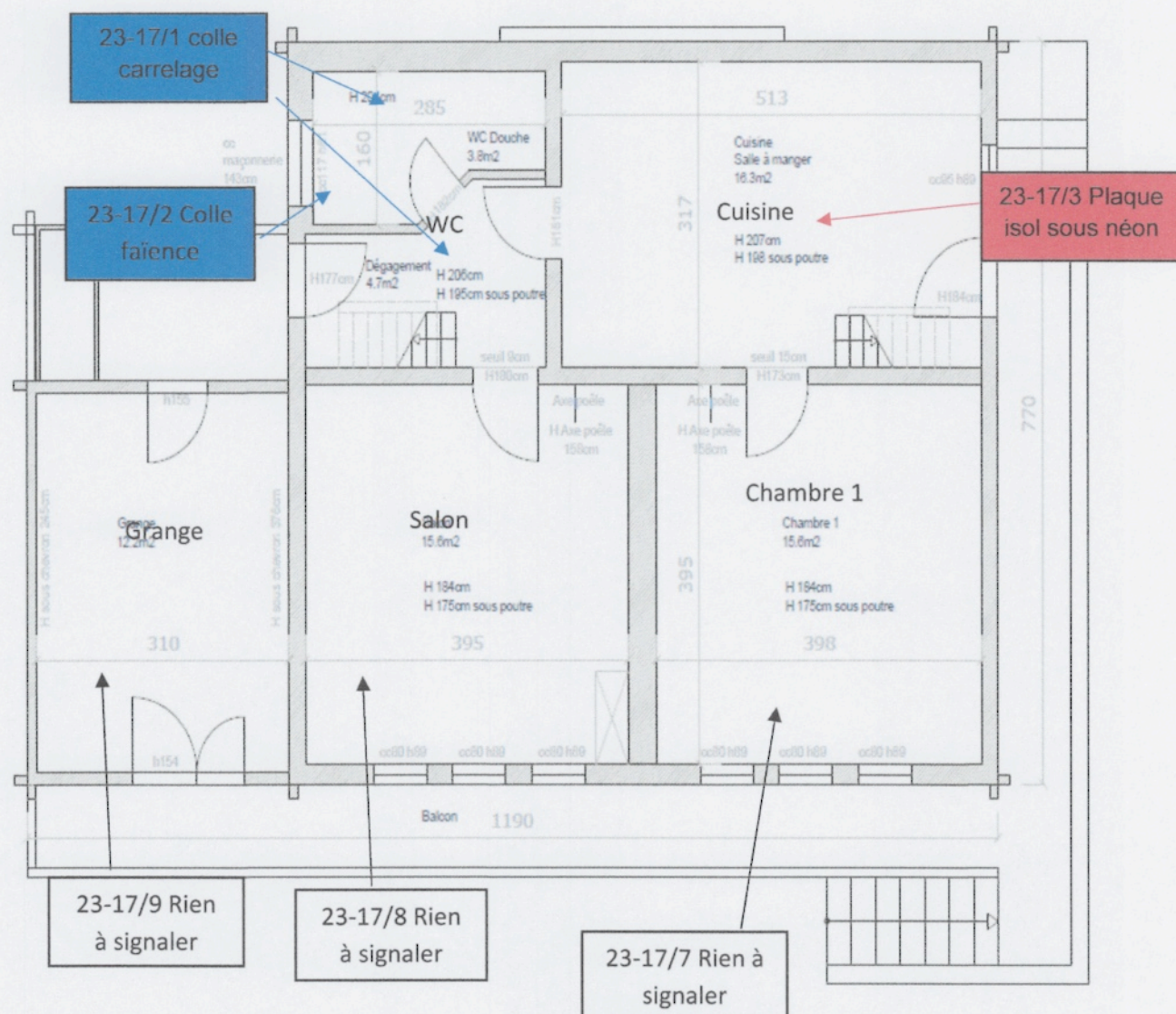
Carré rouge
= amianté



Rez-de-chaussée

Carré bleu =
non amianté

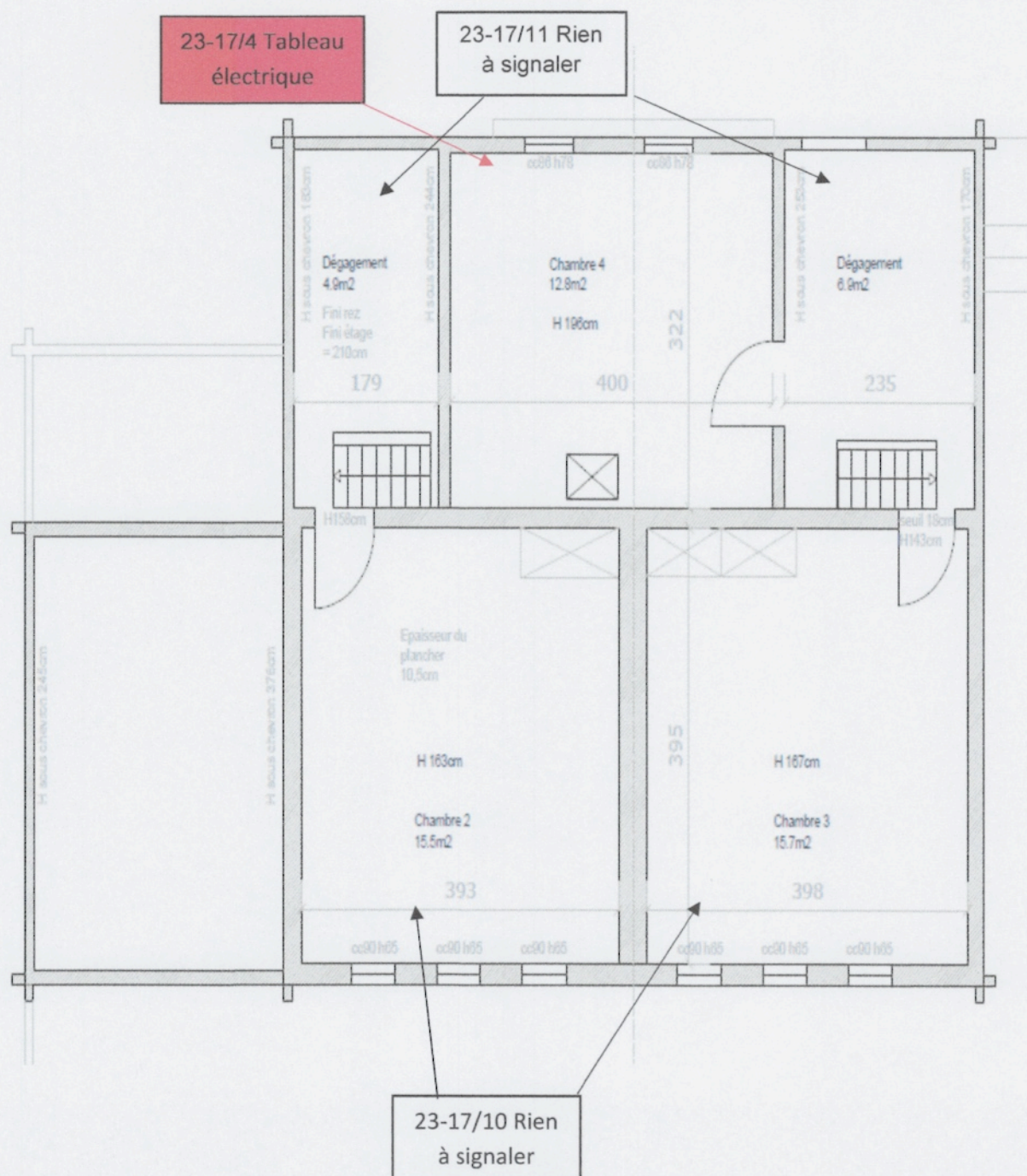
Carré rouge =
amianté



1^{er} étage

Carré bleu =
non amianté

Carré rouge =
amianté



Extérieur

Carré bleu =
non amianté

Carré rouge =
amianté

23-17/12 rien
à signaler



10 AMIANTE Annexes 2 – Résultats de laboratoire

analysis

N° commande: EF5-538
Date & lieu d'analyse: 02.06.2023

Sion

A L'ATTENTION DE →

Expert Conseils
Termignone Eric
Rte des Larrets 15
1854 Leysin

RAPPORT D'ESSAI →

Analyse d'amiante dans les matériaux

RÉFÉRENCE →

23-17 chalet le Lavanche 10

DATE DE RÉCEPTION: →

02.06.2023

MÉTHODE →

Les analyses d'amiante dans les matériaux selon la norme ISO 22262-1 par microscopie électronique à balayage avec préparation de l'échantillon optimisée ont donné les résultats suivants :

ÉCHANTILLONS →

1 / rez WC-cuisine colle carrelage
- Amiante non décelé

2 / Rez WC colle faïence
- Amiante non décelé

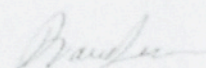
Remarques générales:

La limite de détection est dépendante du type de matériau analysé. Des tests sur des matériaux de référence certifiés ont démontré une limite de détection inférieure à 0,01% (massique). Les résultats concernent uniquement les échantillons reçus et leur interprétation et utilisation est hors de la portée de l'accréditation du laboratoire. Les montages analysés sont archivés par le laboratoire pour une durée de 2 mois. Ce rapport ne peut être reproduit partiellement sans l'accord de Analysis Lab SA.

Lieu & date:

Sion, le 05.06.2023

Signature:



Analysis Lab SA | Eckweg 8 | 2504 Biel/Bienne (CH)
+ 41 (0) 32 545 51 67 | info@analysislab.ch | www.analysis-lab.ch

1 / 1